



AUCAMVILLE

PM 185.2023

ARRETE DU MAIRE

PORTANT FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ESPACE DE LOISIRS CLAUDE CORNAC

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du service Culture, Sport et Vie Associative d'Aucamville en date du 29 août 2023,

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures pour assurer le bon déroulement de la course « Tous unis pour Lenny » Association REV,

ARRETE

Article 1 : L'espace de loisirs Claude Cornac sera exceptionnellement fermé le dimanche 10 septembre 2023, de 06 heures à 14 heures, en vue d'assurer le bon déroulement de la course caritative « Tous unis pour Lenny » organisée par l'Association « REV ».

Article 2 : Seule pourra être autorisée la circulation des véhicules de secours, des véhicules des bénévoles et des membres de l'Association « REV ».

Article 3 : La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la Force Publique sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux lieux accoutumés de la commune.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 30 août 2023

Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).